

Madame, Monsieur

Nous avons le plaisir de vous proposer un contrat de location pour notre meublé de type 3 pièces plus salle de bain et WC indépendants, prévu pour 7 personnes maximum situé à l'adresse suivante :

**LA FORÊT DES RENNES II CHALET A APPARTEMENT N° 4  
REZ DE CHAUSSEE 73620 LES SAISIES**

**Veillez nous retourner un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque correspondant à 30% du montant de la semaine de location réservée. Le solde de la location devra être versé 2 semaines minimum avant votre arrivée dans le gîte.**

En espérant vous accueillir bientôt aux Saisies, nous vous adressons nos sincères salutations.

**CONTRAT DE LOCATION**

Propriétaire :

NAVARRÉ Jean-Louis à

14 rue des Vieux Moulins

76540 Valmont

Tel : fixe 02 35 27 63 14  
portable 06 70 99 54 55

Locataire :

Mme, M. ....

.....

.....

Tel : fixe .....  
portable .....  
Mail @ : .....

Composition de la famille : .... Personnes de plus de 13 ans .... Enfants de moins de 14 ans

Durée de la location saisonnière : du ..... à 12 heures

Au ..... à 10 heures

Prix : .....€ par semaine, auquel s'ajoute **15€** de frais de dossiers, soit un total de .....€

Prix comprenant toutes les charges. En plus de la location, vous seront facturés :

- **La taxe de séjour** à raison de **4,90€** par semaine et par adulte, pour l'année 2011 ; à régler le jour de votre arrivée dans le gîte.
- **E.D.F** : vous disposez d'un crédit de **525 KWH par semaine**. Au-delà de cette consommation, les KWH vous seront comptés au tarif E.D.F en cours retenus sur la caution.
- **EAU** : vous disposez d'un crédit de **5 M3 par semaine**. Au-delà, les M3 vous seront retenus sur la caution à raison de 6€ le M3.

**CETTE LOCATION PREND EFFET.** dès qu'un acompte de 30% du prix du séjour .....€ a été versé (7 jours maxi après la communication téléphonique).

Une caution de ...**300€** vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera remboursée après votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations, du coût de remise en état des lieux et des excès des consommations.

De plus, un autre chèque de **45€** vous sera demandé à votre arrivée, celui-ci vous sera restitué à votre départ si le ménage est correctement fait quand vous restituez l'appartement. Si l'appartement n'est pas bien nettoyé, le chèque ne vous sera pas rendu.

Prendre contact avec Mme MANON 2 jours avant votre arrivée aux Saisies pour la remise des clefs au 04 79 32 80 97 ou au 06 12 28 11 39.

## **CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION**

### **CONDITION DE LOCATION :**

- Le solde de la location devra être versé au plus tard 2 semaines avant le jour d'arrivée dans le gîte.
- La taxe de séjour sera aussi versée le jour de l'arrivée dans le gîte.
- Un inventaire des lieux sera fait par le propriétaire (ou son mandataire) au début et à la fin du séjour.
- Toutes pertes ou dégâts occasionnés par le locataire feront l'objet d'une indemnisation.
- Le locataire s'engage à son départ, à rendre le gîte aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Dans le cas contraire, il sera compté 45€ pour les frais de nettoyage. Utilisation de la plaque vitrocéramique (voir détail dans l'appartement).
- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement .
- Si le locataire retarde son arrivée ou avance son départ, il doit en aviser le propriétaire et lui faire parvenir le solde de la location pour la date du début à la fin du séjour initialement prévu.
- Dans le cas d'une location de dernière minute, le locataire devra payer la totalité de la location à la signature du contrat.
- Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.
- Le locataire doit assurer la caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. (**accord du règlement collectif joint à nous retourner signer**).

### **Cas particulier :**

- Si le nombre des locataires dépasse la capacité indiquée et sans accord préalable, le propriétaire (ou son mandataire) se réserve le droit de refuser la location et de ne pas rembourser le locataire.
- **Les animaux ne sont pas admis dans l'appartement.** Le propriétaire (ou son mandataire) se réserve le droit de refuser la location et de ne pas rembourser le locataire si ces consignes ne sont pas respectées.

**CONDITION D'ANNULATION.**

Avant la rentrée en jouissance :

- L'acompte reste acquis au propriétaire si le gîte n'a pu être reloué pour la même période.
- L'acompte est restitué quand le gîte a pu être reloué pour la même période, déduction faite des frais de dossiers.

A la date d'entrée en jouissance :

- L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde de la location.

Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée :

- Le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.
- L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde.

En cas d'annulation par le propriétaire, celui-ci reverse au locataire, 1,5 fois le montant de l'acompte qu'il a perçu.

Le .....

Le propriétaire

Fait le : .....

Le locataire

Précéder la signature de « lu et approuvé »

**REGLEMENT DE COPROPRIETE  
LA FORET DES RENNES II**

**A respecter impérativement**

**BRUITS :**

- Les occupants ne pourront faire ou laisser faire aucun bruits de nature à incommoder les autres occupants du chalet.

**COMPORTEMENT :**

- Il ne pourra être déposé aucun objet dans les parties communes et couloirs (voitures d'enfants, skis, tous types de chaussures ..... etc).

**IL EST INTERDIT :**

- Aux fumeurs de jeter leurs mégots dans la limite de la copropriété (chemins d'accès aux chalets, pelouses, parties communes ...etc).
- De circuler avec des chaussures de skis ou de montagne dans la montée des escaliers.
- De faire de la luge devant les chalets, dans les allées d'accès aux chalets et dans les escaliers extérieurs.
- De déposer ou d'étendre du linge sur la rambarde du balcon.

**A renvoyer signé avec l'exemplaire du contrat de location.**

Je m'engage à respecter et à faire respecter le règlement de la copropriété.

Madame et Monsieur : .....

Signature du locataire avec la mention « lu et approuvé ».

Le .....

A .....